L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73,

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 9 JUIN 1869.

42e année—Vol. XLII.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - GÉRANTS.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI MATIN, 9 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par S. Commett, à 11 heures, sur le chemin de la Métairie, en face la porte du Pont—Soixante excellentes vaches laitières avec leurs veaux.

Par J. Dejan Jr., au coin des rues Gravier et Carondelet, à 11 heures—Un assortiment général de meubles et des glaces.

Par Hoffman, Maltz & Co., au No 32 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, lingerie et chaussures.

Par G. Lamonnet, au No 69 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, verrerie, lampes, pendules, &c.

Par D. E. Murphy, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette—Mais.

☞ Achetez vos cassaques et uniformes chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE
GEORGE ALCHS,
185.....Rue des Remparts.....186

Encore pour Damen—Mme Sophie Sourwer, à la grande notoriété de plusieurs dames, s'est décidée à rien non stock à l'encan, pour cause de renouvellement. A cet effet, elle invite les dames, amies et connaissances à honorer par leur présence, l'encan spécial pour ce bien, qui sera lieu, vendredi, 11 du courant, et les jours suivants, à une heure du matin, à son magasin de modes, au coin des rues Canal et Bourgogne.—Voir aux arbs de ce jour. 3

Silver Mais.—Les marchands de mais sont invités à se whiter à la vente de mais qui doit avoir lieu aujourd'hui à 11 heures du matin, par le ministère de M. D. E. Murphy, commissaire. Voyez l'annonce.

Les Complots.

Depuis quelques jours de sombres rumeurs circulent dans la ville. Il l'on en croyait les rumeurs, de grands coups se préparaient obscurément et l'on s'occuperait maintenant à organiser des moyens d'exécution contre des gens qui ne pensent guères à se défendre, n'imaginant pas, dans l'innocent repos dont ils jouissent, qu'ils puissent jamais être attaqués et massacrés. Eh bien, ce repos si insoffenif, inquiète une minorité faéleuse qui pulse ses pilules on ne sait où, mais qui veut consolider par tout prix son ombre de pouvoir qui tremble. Ces provocations administratifs qui reviennent à chaque instant, ces jugas qui ont trop souvent la fantaisie de juger le droit, ces avocats qui prétient avec tant d'empressement leur ministère aux citoyens lésés par les injustices radicales, sont l'existence d'anciens jouraujon qui ont soutenu avec tant d'aplomb le mauvaises fortunes, et la situation précaire du seul journal que la faction, toujours aux abois, soit en état de maintenir avec les dealers publics, non les siens, cette opinion qui repousse les nouveautés barbaresques de l'ordre de choses et qui résiste par son propre poids, ce dédain et ce mépris qui s'accroissent toute manifestation radicale soit qu'elle vienne de haut soit qu'elle vienne de bas, des chambres législatives ou du forum, de la camarilla gouvernante ou de la rue, enfin mise à l'écart de Sa Majesté Gubernatorial, tête dès qu'il s'agit d'une démonstration ayant trait aux affaires générales de l'Etat, cette exécrable perpétuelle de pouvoir de tous les cercles [illegible] cette démarcation si tranchée entre ce qu'on appelle la population anglo-[illegible] et la population nouvelle, ce rictusle qui [illegible] tête de plus en plus à mesure qui veulent élever quand même contre les idées reçues d'autrefois et enfin cette impuissance absolue de tout ce qui est [illegible] et de toute initiative, impuissance qui constitue l'inaptitude dans le pouvoir et le néant dans [illegible] la grandeur, tout cela et beaucoup d'autres griefs que nous [illegible] nous donte, car qui peut savoir ce qui trotte par la tête de Radicaux de la force et de la coalition des nôtres, tout cela, disons-nous, empêche la petite faction de dormir et surtout de jouir. Sil est reste quelques prérogatives politiques elle est privée de toutes prérogatives sociales, elle n'a pas même l'égalité à laquelle les énergumènes représentant la Nouvelle-Angleterre au Congrès ont tout sacrifié, et pour laquelle on avait soulevé tous les affranchis des campagnes pour avoir une législature à sa dévotion. Cette législature radicale, la faction radicale la sait; cette législature a siégé six mois sur douze, elle n'a même pas perdu son temps, car elle a voté les [illegible] et elle a revendiqué l'égalité universelle où se trouve comprise l'égalité sociale, et cette égalité sociale, ambition suprême des Radicaux, n'est pas encore vaincu.

Non, l'égalité sociale n'est pas encore vaincu, et si nous en jugeons par les progrès qu'elle fait, nous pouvons dire qu'elle ne viendra jamais. Voyez ce que le pouvoir a fait de ses boudes, car ils ne sont point dignes d'une autre dénomination : ils étaient petits, fort petits, et un dépit de leur immense vanité, de la vanité qui les étouffe, ils sont restés petits, infiniment petits, n'étant seule dans le mouvement qu'emporte les générations vers le progrès accélérateur et civilisateur. Ils sont là comme [illegible] cinquième roue qui entrave et qu'on jette à côté sur le chemin pour aller plus vite. Les [illegible] amente après s'amusent ensuite à ramasser sur la route ce que le mouvement y a laissé d'ordre vil, excellente pâture pour des radicaux sans [illegible] et sans avec, de toute couleur et de tout pays.

Eh bien! il faut que cela cesse : il faut que la puissance appartienne réellement à la puissance, ainsi que le crédit et même le génie : car le génie se décrète aussi par la force des baïonnettes. Qu'est-ce que les baïonnettes n'ont pas fait? Elles sont aveugles et n'obéissent qu'au mouvement qui leur est donné. De là la nécessité d'apprendre ce mouvement à ceux auxquels les baïonnettes seront confiées. Le moment est venu pour apprendre aux radicaux cet exercice. Quand retrouverons-ils un président de la complaisance de M. Grant et un conseil ministériel rempli d'aussi francs radicaux? Quand retrouveront-ils let un général si bien disposé et si bien flanqué de forces militaires radicales? Ces forces sont plus que radicales, elles sont acinoques et toutes prêtes à montrer l'exercice qu'il faut n'aux qui aura l'envie d'y aller faire un tour pour apprendre à vivre. La faction dispose en outre du fonds de l'Etat, et son chef peut battre monnaie à en gaîne, le législateur lui ayant donné le pouvoir, renouvelé du moyen-age, est prêt, pour le bien ici, la république aujourd'hui le vit rôd de liberté, mais d'ignorance et d'obscurantisme, s'usage complet de ceux dont le gouvernement fait sa faveur. Certiste gouvernement dispose encore de la police, et c'est le nègre qui présidait le séance quand cet illustre corps a voté la loi métropolitaine, qui préside aussi le bureau des commissaires de cette police. Y est-il jamais plus belle occasion de faire un grand coup contre les réactionnaires morbides de l'époque? Non, mais encore faut-il s'y prendre, car ses réactionnaires morts représentent le nombre, l'habileté, le savoir et le prestige qui s'attache à une chose légitime et ancienne, et cette chose ne peut se renverser à coups de pistolet.

Aussi, n'est-ce pas au pistolet qu'on s'arme. Le pistolet! s'est une menlotte qu'on laisse maintenant aux enfants. Le pistolet n'a pas de puissance; il ne peut rien contre un bataillon. A faire renfoncer celui qui le porte. D'ailleurs, le pistolet n'est pas radicaleux. C'est tout au plus un emblème très faible de défense et non un emblème de force et d'agression. C'est le fusil qui joue ce dernier rôle; c'est au fusil qu'il faut avoir recours dans les grandes occasions, et c'est aussi l'exercice du fusil qu'on apprend à la police.

Cet exercice est d'abord commencé avec le bâton conscrit pour ensuite la police plus effective dans son service de jour et de nuit. Mais le bâton fera place au mousquet dès que le signal sera donné, et les agents de police seront tous ostensiblement convertis en soldats. En attendant, comme nous le disons plus haut, tout se passe dans l'ombre, les exercices sont secrets et l'instruction mystérieuse. On épure aussi la police avec prudence et tout ce qui est conscient est graduellement éliminé. On a beau, toutefois, prendre ses précautions, le secret échappe. On ne peut créer une armée sans causer quelque bruit. Napoléon lui-n'y peut suffire dans son projet de campagnes contre la Russie et les plaines de cette campagne furent vaines et communiquée au gouvernement russe avant même que Napoléon, qui était pourtant si rapide, se fut mis en route. Or, comme il n'y a pas de Napoléon dans le camp radical, tout ce qu'il fait et même tout ce qu'il veut faire est connu sans difficulté et sans délai. L'exercice provisoire du bâton en guise de fusil est chose connue depuis une quinzaine, et depuis une quinzaine aussi cette affaire est devenue un sujet de rude publique.

Néanmoins, il ne faut pas reposer en quiétude sur les souvenirs de passé, bien que ces souvenirs n'aient rien d'alarmant. Le mouvement qui se prépare ici se combine avec les "Ligues Loyales" fondées dans tous les Etats-Unis, et ces Ligues Loyales se combinent elles-mêmes avec la Grande Armée de la république désorganisée partout. Nous ne voulons pas effrayer nos lecteurs avec ces grands mots qui ont produit jusqu'à présent plus d'effet sur le papier que sur les champs de bataille, mais comme l'avenir paraît [illegible] certain pour la faction radicale et que nous l'action se mêle des directions [illegible] prochaines, dites tous qui recherchent nos œuvres, et les directeurs peuvent [illegible] ment, c'est contre ces événements qu'il faut se prémunir et, pour les mener à bien, [illegible] tache d'y intéresser les [illegible] à la [illegible] rédaction de la répu[illegible] le président Grant qui se [illegible] avoir de même bons de [illegible] et en simplicité d'un [illegible] jeté. Il ne faut pas se le dissimuler, nous avons, aujourd'hui contre nous, les plus mauvaises passions du Sud et les plus mauvaises passions du Nord, et ces mauvaises passions réunies enfantent toute espèce de complots libéraux contre le Sud, contre le Sud vaincu par la guerre mais resté invincible par la logique, les doctrines et le droit. Or, pour que cette logique, ces doctrines et ce droit disparaissent, la faction radicale est décidée à tout entreprendre et à tout tenter, dût la race blanche du Sud périr tout entière dans cette convulsion sociale.

Ainsi il ne s'agit pas d'un complot seul, mais d'une ramification du combinaison de complots dans l'exécution desquels le fusil remplacera le pistolet et où le canon remplacera le fusil si cela est nécessaire, et M. Grant, le vainqueur des Quatre Fourches, le Président actuel des Etats-Unis, fermera les yeux sur ces mondes, et même sur toutes ces exécutions, si sa réélection y est intéressée. Nous sommes donc avertis. Tenons nous prêts.

LES ENTRANTS ET LES SORTANTS.—Hier matin, le juge Collens, se fondant sur ce que la charte a donné aux Conseils de ville le droit exclusif de vérifier et de juger le pouvoir de leurs membres, a maintenu le mandamus pour forcer les Conseils à prendre une décision sur les dernières élections municipales. Nous croyons que le juge Collens a décidé sagement. Ne pouvant faire des conseillers municipaux lui-même, il fait du moins tout ce qu'il peut, suivant la loi, pour que les Conseils usent de leur pouvoir. Il a rendu un jugement de droit strict et ne va pas au delà. Mais les Conseils de ville qui ont siégé hier, dans la soirée, n'ont pas obéi au mandamus. Les Assistants-Aldermen ont paru l'ignorer entièrement et ne se sont pas plus préoccupés de renouvellement du Conseil que s'il n'y avait pas eu d'élections. Les Aldermen ont fait quelque chose de plus. Ils ont entendu le rapport du comité qui conclurait à l'admission des membres élus, mais quand il s'est agi de voter sur l'admission même, plusieurs membres ont dit qu'ils n'entendaient se charger d'aucune responsabilité légale en adoptant le rapport. Cette restriction a causé une confusion considérable, dont le Conseil a profité pour s'ajourner. Cela veut dire que les entrants veulent bien entrer mais que les sortants ne veulent pas sortir.

RÉPARATION DES BANQUETTES.—Nous avons reçu un communiqué qui contient de vives plaintes sur l'état des banquettes, particulièrement sur l'état des banquettes du côté sud de la rue des Remparts, de la rue des Jésuites à la rue St-Louis, où elles offrent très certainement un aspect déplorable. Mais l'auteur du communiqué semble croire que ces réparations doivent se faire aux frais de la ville qui n'a pas d'argent et que c'est pour cela qu'elles ne se font pas. C'est une erreur. Les banquettes se font et se réparent aux frais des propriétaires, et il n'appartient pas à la ville qui n'est chargée que des intersections de rues et des ponts. C'est au commissaire des rues à envoyer des notices aux propriétaires dont les banquettes sont en mauvais état. Le commissaire des rues a certainement tort de négliger cette partie importante de son département. Puisque nous en sommes sur ce chapitre nous signalerons à cet officier les banquettes de la rue Royale, de la rue St Pierre à la rue Ste-Anne. Nous n'affirmerons pas que les briques manquent, mais elles ont été posées comme au hasard et sans respect pour la règle du plan uni et incliné vers la rigole, ce qui fait qu'en temps pluvieux on se sait où mettre les pieds, une eau bourbeuse se montrant çà et là dans les cavités des banquettes en ruine. Des mesures d'assine endroits précédents les mêmes difficultés. Il serait grand temps que le commissaire des rues portât son attention sur ce point.

ABATTOIRS A ST CHARLES.—On nous assure qu'un certain nombre de bouchers ont jeté leurs vues sur l'habitation de M. D. Fairez, située à une petite distance au-dessus de la Nlle-Orléans, comme le site le plus favorable pour l'établissement d'abattoirs. On pourrait, en effet, y transporter directement, par la voie du lac, des bœufs de Texas, tandis que les animaux venant du bas du fleuve traverseraient là un excellent débarcadère. De l'habitation Fairez les viandes de boucherie seraient transportées à la Nlle-Orléans en un quart-d'heure par le chemin de fer de Jackson. M. Fairez propose, dit-on, de faire don aux bouchers de cent arpents de terre s'ils se décident à y établir leurs abattoirs.

FABRIQUE DE TABAC.—MM. Granguard & Schneider, fabricants de tabac à priser et à fumer, et grands importateurs de cigares de la Havane, rue de la Vieille Levée, No 11, devant le bureau de la Poste, annoncent aujourd'hui qu'ils ont toujours en magasin les meilleurs tabacs à priser connus des Etats-Unis et d'autres pays, et entr'autres du Périque, du Virginie, du Natchitoches, Maccouba, etc. Ils ont aussi un des plus beaux assortiments de pipes qui se puissent voir, et du fameux tabac à chiquer en petite barils de 10 jusqu'à 60 livres.

$55.—Une dame ne saurait faire une plus grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de cinquante sous plastree, de Grover & Baker. C'est une compagne aussi commode que gaie.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

LOUISIANE.

— "Les habitations Roman, Choppin, Le Beuf, Cantrelle, De Logny,—dit le *Louisianais*,—sont noyées en tout ou en partie par la crue du Fleuve. C'est une ruine et une désolation. La Vacherie, le Chachay, le Bayou Sec n'échapperont point à l'inondation, à moins d'une baisse subite du fleuve."

Ajoutons que l'eau de la crevasse monte déjà dans les cyprières et gagne l'arrière des habitations de St-Jean Baptiste, et que le fleuve, qui avait baissé un peu la semaine dernière, est maintenant stationnaire.

DETTE FÉDÉRALE.

L'exposé officiel de la dette publique au 1er juin vient d'être publié. Il indique une diminution de $12,384,778 sur le passif fédéral.

Voici les principaux chiffres de cet exposé :

DETTE PORTANT INTERETS EN ESPECES.

Bons 5 pour cent	$221,589,300
" 6 " (1881)	383,677,400
" 6 " (5 et 20 années)	1,062,612,400
Total	$2,107,989,100

DETTE PORTANT INTERETS EN PAPIER-MONNAIE.

Certificats 3 pour cent	$53,975,000
Pensions de la marine	14,000,000
Total	$67,975,000

DETTE NE PORTANT PLUS D'INTERETS.

Titres échus et non présentés	$5,491,863

DETTE NE PORTANT PAS D'INTERET.

Billets des Etats-Unis (greenbacks)	$356,059,944
Billets Fractionnaires	33,452,325
Certificats de dépôts d'or	23,340,768
Total	$449,852,937

RECAPITULATION.

Dette portant intérêt en or	$2,107,989,100
" " en papier	67,975,000
" ne portant plus d'intérêts	5,491,863
" " pas d'intérêts	412,852,287
Total	$2,593,231,251
Intérêts échus	40,439,402
Total général	$2,633,670,653
A déduire	
Bonnes du Trésor, dont $105,190,189 en espèces	128,958,039
Total du passif	$2,505,412,613

Le fond d'amortissement se compose actuellement de $3,089,295 en obligations 6 pour cent.

$55.—C'est le prix de la célèbre Machine à coudre de Grover & Baker qui a remporté les deux premiers prix à la troisième foire de l'Etat de la Louisiane et le croix de la Légion d'Honneur à la dernière Exposition de Paris.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

Explications de M. Henri Rochefort

Comme je n'ai pas à ma disposition cinq bateaux sur lesquels pour faire répondre les interpellations qu'on m'adresse, je me crois obligé d'y répondre. Nombre de mes lecteurs me demandent quelle serait mon attitude dans le cas probable où le gouvernement impérial réclamerait de moi la nouvelle Chambre l'autorisation de m'arrêter.

Si une loi n'existait pas en ce sens, je n'aurais pas plus à me préoccuper de mes condamnations que si elles n'avaient jamais été déposé, je deviendrais en même temps lavrole. Chambre d'autoriser les poursuites contre un de ses membres, ne paraît pas d'autoriser ce de notre sorte arrestation pour les condamnations antérieures.

Mais l'éloquence de nos codes ne prévoit une condamnation les plus imprévues. Il faut s'attendre à tout. Si donc nous arrestation est demandée par le gouvernement de plus en plus impérial, voici qu'elle sera ma défense, que mes collègues ne pourront refuser d'admettre :

Pourquoi ai-je été condamné? Pour avoir écrit la "Lanterne."

Pourquoi ai-je été nommé député? Evidemment pour avoir écrit la "Lanterne."

De sorte que les doctrines si sévèrement châtiées par la loi de chambre, la 7e circonscription les a [illegible] ce qu'on appelle pour le [illegible] de mes œuvres, et les électeurs peuvent [illegible] ment, c'est contre ces événements qu'il faut se prémunir et, pour les mener à bien, [illegible] tache d'y intéresser les [illegible] à la [illegible] rédaction de la répu[illegible] le président Grant qui se [illegible] avoir de même bons de [illegible] et en simplicité d'un [illegible] jeté. Il ne faut pas se le dissimuler, nous avons, aujourd'hui contre nous, les plus mauvaises passions du Sud et les plus mauvaises passions du Nord, et ces mauvaises passions réunies enfantent toute espèce de complots libéraux contre le Sud, contre le Sud vaincu par la guerre mais resté invincible par la logique, les doctrines et le droit. Or, pour que cette logique, ces doctrines et ce droit disparaissent, la faction radicale est décidée à tout entreprendre et à tout tenter, dût la race blanche du Sud périr tout entière dans cette convulsion sociale.

Ainsi il ne s'agit pas d'un complot seul, mais d'une ramification du combinaison de complots dans l'exécution desquels le fusil remplacera le pistolet et où le canon remplacera le fusil si cela est nécessaire, et M. Grant, le vainqueur des Quatre Fourches, le Président actuel des Etats-Unis, fermera les yeux sur ces mondes, et même sur toutes ces exécutions, si sa réélection y est intéressée. Nous sommes donc avertis. Tenons nous prêts.

LES ENTRANTS ET LES SORTANTS.—Hier matin, le juge Collens, se fondant sur ce que la charte a donné aux Conseils de ville le droit exclusif de vérifier et de juger le pouvoir de leurs membres, a maintenu le mandamus pour forcer les Conseils à prendre une décision sur les dernières élections municipales. Nous croyons que le juge Collens a décidé sagement. Ne pouvant faire des conseillers municipaux lui-même, il fait du moins tout ce qu'il peut, suivant la loi, pour que les Conseils usent de leur pouvoir. Il a rendu un jugement de droit strict et ne va pas au delà. Mais les Conseils de ville qui ont siégé hier, dans la soirée, n'ont pas obéi au mandamus. Les Assistants-Aldermen ont paru l'ignorer entièrement et ne se sont pas plus préoccupés de renouvellement du Conseil que s'il n'y avait pas eu d'élections. Les Aldermen ont fait quelque chose de plus. Ils ont entendu le rapport du comité qui conclurait à l'admission des membres élus, mais quand il s'est agi de voter sur l'admission même, plusieurs membres ont dit qu'ils n'entendaient se charger d'aucune responsabilité légale en adoptant le rapport. Cette restriction a causé une confusion considérable, dont le Conseil a profité pour s'ajourner. Cela veut dire que les entrants veulent bien entrer mais que les sortants ne veulent pas sortir.

RÉPARATION DES BANQUETTES.—Nous avons reçu un communiqué qui contient de vives plaintes sur l'état des banquettes, particulièrement sur l'état des banquettes du côté sud de la rue des Remparts, de la rue des Jésuites à la rue St-Louis, où elles offrent très certainement un aspect déplorable. Mais l'auteur du communiqué semble croire que ces réparations doivent se faire aux frais de la ville qui n'a pas d'argent et que c'est pour cela qu'elles ne se font pas. C'est une erreur. Les banquettes se font et se réparent aux frais des propriétaires, et il n'appartient pas à la ville qui n'est chargée que des intersections de rues et des ponts. C'est au commissaire des rues à envoyer des notices aux propriétaires dont les banquettes sont en mauvais état. Le commissaire des rues a certainement tort de négliger cette partie importante de son département. Puisque nous en sommes sur ce chapitre nous signalerons à cet officier les banquettes de la rue Royale, de la rue St Pierre à la rue Ste-Anne. Nous n'affirmerons pas que les briques manquent, mais elles ont été posées comme au hasard et sans respect pour la règle du plan uni et incliné vers la rigole, ce qui fait qu'en temps pluvieux on ne sait où mettre les pieds, une eau bourbeuse se montrant çà et là dans les cavités des banquettes en ruine. Des mesures d'assine endroits précédents les mêmes difficultés. Il serait grand temps que le commissaire des rues portât son attention sur ce point.

ARRESTATION DE M. HENRI ROCHEFORT

Quelle que soit l'opinion que l'on professe, il est impossible de ne pas reconnaître que le gouvernement à Paris, à la suite des manifestations de l'esprit public et à la discussion des candidatures, une liberté assez grande que les plus exigeants pouvaient le demander. Si l'autorité est intervenue, ce n'est absolument que pour maintenir l'ordre matériellement troublé, empêcher les violences de la rue et faire respecter la loi. Elle a non-seulement toléré les manifestations publiques organisées, mais elle les a même facilitées en mettant, par exemple au Châtelet, une salle publique à la disposition des organisateurs d'une des réunions qui paraissent devoir soulever les débats les plus irritants.

La liberté des élections sera donc été entière de la part de l'administration. Elle n'a été méconnue et outragée que par les partis extrêmes.

On sait ce qui s'est passé au Châtelet le jour où M. Ollivier s'y est fait entendre. Les interruptions, les injures, les huées, le bruit, le tumulte l'ont empêché de parler, et ce n'est qu'à force de persévérance et d'énergie qu'il est parvenu à obtenir quelques instants de silence, sans lesquels il n'a pu jeter quelques mots de conciliation et de modération. Ce n'est pas tout. Le Conseil s'ajourne finalement à mardi prochain par un vote de 5 contre 4.

CONSEIL DES ASSISTANTS-ALDERMEN.—Séance du mardi, 8 juin 1869.—Présidence de M. Barkley.

Le Conseil adopte (conservement avec le Conseil des Assistants-Aldermen) une résolution pour que les deux Chambres se réunissent mardi prochain, afin de procéder, en commun, à la nomination de membres du Conseil.

Résolution pour nommer un comité de vérification des pouvoirs afin d'examiner les résolutions des membres élus.

M. Bijeld, Brady et Poyset sont nommés membres de ce comité. Sur le refus du dernier, M. Coutelet nomme à sa place M. Prados.

Après une courte délibération, le comité présente son rapport. Il conclut à l'admission des membres suivants :

Une discussion s'engage entre plusieurs membres. Les motions sont faites pour l'admission immédiate des nouveaux membres, d'autres pour l'ajournement. La motion ajournement finalement à mardi prochain par un vote de 5 contre 4.

CONSEIL DES ASSISTANTS-ALDERMEN.—Séance du mardi, 8 juin 1869.—Présidence de M. Kelly. Rapport hebdomadaire du trésorier. Recettes $49,440 75. Déponsages $2,150 13. Balance en caisse $19,881 23. Référé.

Une adresse une communication au Bureau de Santé relative aux inconvénients que présente la batterie près de débarcadère des steamers de Texas.

Communication du commissaire des rues annonçant que, conformément à une ordonnance, il s'occupait à faire curer les divers canaux de la ville et à faire transporter la terre provenant de ces fouilles; mais qu'il lui a été objecté, par la compagnie du chemin de fer de la ville, de cesser de faire enlever cette terre, et qu'elle l'a assigné pour avoir à lui payer $1000 de dommages. Cette communication est référée à l'avocat de la ville.

L'ordonnance de l'autre Conseil concernant les héritiers Livandais, cinq années des revenus du marché des Dryades, pour les titres de cette propriété, est déposée sur le bureau.

Une résolution affirmant à l'avenir de la ville qu'aucun Conseil pour obtenir sa sanction) décrète de la part de la ville, que ce Conseil dégage d'engrenage dans la dénégrevée entre la Compagnie du canal de l'Ile aux Vaisseaux et le Bureau des Commissaires du Desséchement; mais proposant que la ville supporte au prorata une part des frais du procès.

Adopté, une résolution pour vendre la machine de desséchement de la rue d'Orléans.

L'ordonnance fixant le taxe pour l'eau des water-works a été renvoyée à mardi.

Puis, ce Conseil s'est ajourné sans s'occuper de la controverse entre les nouveaux et les anciens membres du Conseil.

—Nous lisons dans le *Courrier de Kankakee* :

De tous les comtés dans le sud de l'Illinois, nous recevons les nouvelles les plus encourageantes sur l'apparence de la prochaine moisson. Les céréales ne pas plus au nord, c'est-à-dire ceux de milles de l'Est, se plaignent des dernières pluies qui ont eu pour effet de retarder les semailles de maïs; néanmoins on nous écrit que pour peu que le temps soit favorable, d'ici à dix jours, toute la maïs sera dans la terre, et l'on sait que ce grain peut rien semé, dans ces districts, aussi tard que le 1 juin.

Dans les environs de Shipman, le blé, ayant été presque complètement abattu par un orage de grêle, ne rendra pas plus d'un tiers d'une moisson ordinaire.

Dans Champaign, on nous écrit qu'il faudra recommencer de nouveau une partie des champs de maïs, les conservateurs des céréales pleines. Les petites graines ne sont pas endommagées. Nous recevons les mêmes rapports de Paxton, d'Effingham et des endroits environnants.

Dans les alentours de Centralia, le blé paraît menacé de la rouille. Par contre, les arbres fruitiers n'ont jamais fait une plus belle floraison. Lundi, le 31 du mai, il a été envoyé de retour du chemin de fer de deux chars de fraises. Nos amis de Gênes se plaignent beaucoup des grosses pluies de la semaine dernière et de la précédente. Il leur faudra semer de nouveau une partie de leur maïs. Comme nous, ils voient dénaturer bien tenir le cœur de vent pendant les dix jours qui vont suivre.

En général, les rapports qui nous viennent de l'Indiana, du Wisconsin, du Minnesota, de l'Iowa, etc., sont assez favorables pour ce qui est de blé et de l'avoine; mais, à moins que le temps ne soit exceptionnellement favorable pendant le reste de la saison, il a lieu de craindre que la récolte de maïs ne fait en dessous de la moyenne.

$55.—C'est le prix, à New York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne paye ni ni assurance.

De tous les remèdes inventés pour la guérison des fièvres en frisson et des fièvres bilieuses *L'anti périodique* ou le *tonique pour les fièvres et frisson*, du Dr *Wilhoft*, est certainement le plus efficace. Il ne contient ni quinine, ni arsenic, ni poison minéraux ou végétaux quelconque.

ANCIEN ET EFFICACE.
PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC
LES CÉLÈBRES PILULES
DU Dr C. McLANE.
POUR LA MALADIE DE FOIE.

La plus grande découverte médicale du siècle. Des milliers de malades en étaient sauvés par leur usage. Toutes les familles en obtiennent de savoir. SOUFFREZ-VOUS MAINTENANT ?
Avez-vous mal de tête ou une douleur dans l'estomac ?
Avez-vous la constipation ?
Avez-vous des vertiges ?
Avez-vous une mauvaise haleine ?
Avez-vous les nerfs et les pieds froids ?
Avez-vous des fièvres en frisson ?
Avez-vous des palpitations de cœur ?
SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.
Avez-vous une interruption des menstrues ?
Avez-vous des vertiges ?
Avez-vous des indigestions ou des faiblesses ?
Avez-vous des douleurs dans les côtés ?
Avez-vous une peau jaune ou décolorée ?
ANCIEN ET EFFICACE
SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.
Avez-vous dyspepsie ou indigestion ?
Avez-vous un estomac gonflé ou ballonné ?
Avez-vous un esprit sombre ou un manque d'appétit ?
Avez-vous des symptômes de bile quelconque ?
SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE
Ecoutez l'avertissement. Les décès sont dangereux. Ce n'est vrai vous ne pouvez d'or pour les malades. Achetez que les PILULES DU Dr McLANE POUR LA MALADIE DE FOIE. Il n'y a de véritables que celles qui portent la signature de
FLEMING BROTHERS.
On vend les prix le monde entier.

Le Remède de Kunze pour la Diarrhée (Red Diarrhea Remedy) est si et chronique est guérisable et efficace.
Pour le choléra-morbus et les crampes employez le R. D. K.
Le R. D. K. n'est pas une préparation astringente.
Pour la Dysentrie dans toutes ses formes sûrement vous de R. D. K.
Le R. D. K. est un remède qui ne fait pas de mal et calme rapidement.
Le R. D. K. est certainement pour vous si vous qui souffrez.
Pour les enfants qui font leurs dents, employez vous de R. D. K.
Le R. D. K. est le remède fait et du Nouveau.
Une dose de R. D. K. guérit des maux d'estomac.
Le R. D. K. est le remède qui ne fait pas de bonnes dans les vaisseaux des [illegible].
Pour les crampes et les vomissements, employez le R. D. K.
Bouteilles 75 cents. E. G. FENNER & CO.
Nouveaux Orleans.
Seules chez tous les Droguistes et Barcaux.

L'English Female Bitters (L'Amer Anglais des Dames) est le plus [illegible] et [illegible] connu.
LE Y. D. guérit de toutes les irrégularités [illegible].
LE Y. D. guérit les [illegible] et toutes maladies.
LE Y. D. guérit en [illegible] et [illegible].
LE Y. D. est disponible en bouteilles de bonne et de [illegible].
Pour les crampes et les vomissements, employez le R. D. K.
E. G. FENNER & CO.
Nouveaux Orleans.
Seules chez tous les Droguistes et Barcaux.

DR. A. BANDMANN,
Docteur-Pharmacien Diplômé de l'Université de Paris.
60 Rue Dauphine, 60 Rue Royale, 60
TRAITEMENT HOMOEOPATHIQUE.
Le Dr [illegible] [illegible] [illegible]